

MRC DU HAUT-RICHELIEU
SÉANCE ORDINAIRE

MERCREDI
LE 14 JANVIER 2026

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le quatorzième jour de janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente (19h30), à l'endroit ordinaire des séances, à laquelle sont présents son honneur, M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, et les conseillers régionaux suivants:

M. Yves Barrette, Saint-Alexandre, M. Chad Whittaker, Clarenceville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Gaétan Fortin, Saint-Valentin, M. Bruno Paquette, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Serges Lafrance, Henryville, M. Jacques Desmarais, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, Mme Mélanie Ménard, Venise-en-Québec, M. Jean Vasseur, Saint-Sébastien, M. Mario van Rossum, Sainte-Brigide-d'Iberville et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Mélanie Dufresne, conseillère régionale.

Absence motivée : M. Éric Latour, préfet et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence de M. Réal Ryan, préfet suppléant.

Également présentes : Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier et Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et dga - Gestion du territoire.

19h30 Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

17740-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional M. Mario Van Rossum,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les modifications suivantes:

- Ajout du document 3.1.1.3 au point 3.1.1.3.
- Ajout du document 4.1.1 au point 4.1.1.
- Ajout du point 5.3: Ruisseau Hazen, branche 1 - Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Entérinement de factures et autorisation à répartir (Total: 28 118,52 \$).
- Ajout du point 5.4: Ruisseau Hazen, branche 9 - Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Entérinement de factures et autorisation à répartir (Total : 3 601,26 \$).

Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

2. Procès-verbal - Adoption

17741-26 Sur proposition du conseiller régional M. Gaétan Fortin,
Appuyée par la conseillère régionale Mme Mélanie Ménard,

IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Haut-Richelieu tenue le 10 décembre 2025 dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 2 » des présentes.

ADOPTÉE

3. URBANISME

3.1. Schéma d'aménagement et de développement

3.1.1. Avis techniques

3.1.1.1. Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Règlement 452-2025

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 452-2025 par le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et sa transmission conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

17742-26 Sur proposition le conseiller régional M. Jacques Desmarais,
Appuyée par le conseiller régional M. Bruno Paquette,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 452-2025 adopté par le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

3.1.1.2. Municipalité de Clarenceville - Règlement 428-21

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 428-21 par le conseil de la municipalité de Clarenceville et sa transmission conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

17743-26 Sur proposition le conseiller régional M. Chad Whittaker,
Appuyée par la conseillère régionale Mme Mélanie Ménard,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 428-21 adopté par le conseil de la municipalité de Clarenceville puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

3.1.1.3. CPTAQ - Aliénation et utilisation à des fins autres qu'agricoles des lots 5 985 511 et 5 985 513 - Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) demande l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 5 985 511 et 5 985 513 du cadastre du Québec situés en la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le tout visant la régulation d'une situation existante afin de permettre une transaction immobilière sur une superficie totale de 0,53 hectare (dossier CPTAQ 452203);

CONSIDÉRANT QUE l'avis du conseil de la MRC du Haut-Richelieu est sollicité par la CPTAQ en vertu de l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'analyse de la demande, la MRC du Haut-Richelieu a tenu compte des critères énoncés à l'article 62 de la LPTAA, des particularités régionales et des espaces disponibles hors de la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE;

17744-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Desmarais,
Appuyée par le conseiller régional M. Gaétan Fortin,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu confirme que la demande pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 5 985 511 et 5 985 513 du cadastre du Québec, situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉE

3.2. Urbanisme - Divers

3.2.1. Plan d'infrastructures vertes pour la lutte contre les îlots de chaleur et les effets des événements de pluies abondantes - Octroi de contrat

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé par appel d'offres public via le SEAO afin d'obtenir des soumissions pour des services professionnels visant l'élaboration d'un Plan d'infrastructures vertes pour la lutte contre les îlots de chaleur et les effets des événements de pluies abondantes, le tout dans le cadre du volet 1 du Programme OASIS;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu neuf (9) soumissions;

CONSIDÉRANT l'évaluation des soumissions par les membres du comité de sélection, le tout conformément à l'article 936.0.1.1 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

17745-26 Sur proposition de la conseillère régionale Mme Mélanie Dufresne,
Appuyée par la conseillère régionale Mme Suzanne Boulais,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu octroie le contrat pour la réalisation du Plan d'infrastructures vertes pour la lutte contre les îlots de chaleur et les effets des événements de pluies abondantes à la firme ARUP Canada Inc. pour un montant maximal de 143 317,50 \$ (taxes en sus);

D'AUTORISER M. Éric Latour, préfet de la MRC du Haut-Richelieu ou en son absence, le préfet suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer les documents requis pour la réalisation de ce Plan;

D'AUTORISER les crédits nécessaires jusqu'à un maximum de 143 317,50 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

4. FONCTIONNEMENT

4.1. Finances

4.1.1. Liste de comptes

CONSIDÉRANT la liste de comptes déposée sous la cote « document 4.1.1 » des présentes;

CONSIDÉRANT le règlement 444 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE;

17746-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par la conseillère régionale Mme Suzanne Boulais,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER la liste de comptes déposée sous la cote « document 4.1.1 » totalisant un montant de 3 274 507,01 \$, laquelle est réputée faire partie intégrante des présentes;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à émettre les paiements y relatifs.

ADOPTÉE

4.1.2. Soutien à la TCRM - Entérinement, autorisation aux signatures et aux crédits

CONSIDÉRANT QUE le financement des activités de la TCRM est prévu aux prévisions budgétaires 2026;

CONSIDÉRANT la participation financière des 12 MRC et de l'Agglomération de Longueuil pour le bon fonctionnement de la TCRM;

EN CONSÉQUENCE;

17747-26 Sur proposition du conseiller régional M. Mario van Rossum,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'ENTÉRINER le « Protocole d'entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2026 », le tout retrouvé sous la cote "document 4.1.2" des présentes;

DE CONFIRMER la participation financière de la MRC du Haut-Richelieu pour un montant de 16 153 \$ pour l'année 2026;

D'AUTORISER M. Éric Latour, préfet, à signer ledit protocole pour et au nom de la MRC du Haut-Richelieu;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.2. Divers

4.2.1. Comités - Reconduction

17748-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Desmarais,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu confirme la reconduction des comités « Tourisme », « Environnement », « Développement économique », « Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture », « Sécurité publique » et « Schéma d'aménagement et de développement »;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.2.2. Nominations

4.2.2.1. Comité administratif - Nominations

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Latour, préfet et le préfet suppléant, M. Réal Ryan, siègent d'office au sein du comité administratif de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE;

17749-26 Sur proposition du conseiller régional M. Gaétan Fortin,
Appuyée par la conseillère régionale Mme Mélanie Ménard,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE M. Mario van Rossum, M. Jacques Lemaistre-Caron et M. Jacques Lavallée soient nommés à titre de membres du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu pour l'année 2026;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

4.2.2.2. Membres du Bureau des délégués pour l'année 2026 et substituts

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Latour, préfet, et M. Réal Ryan, préfet suppléant siègent d'office à titre de membres du Bureau des délégués de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, le tout conformément à l'article 129 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

17750-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Mario van Rossum,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE M. Éric Latour, préfet, M. Réal Ryan, préfet suppléant, M. Jean Vasseur et M. Serges Lafrance soient nommés à titre de membres du Bureau des délégués de la MRC du Haut-Richelieu pour l'année 2026;

DE NOMMER Mme Suzanne Boulais et M. Bruno Paquette à titre de substituts aux membres du Bureau des délégués;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

4.2.2.3. Comité aviseur Tourisme de NexDev

17751-26 Sur proposition du conseiller régional M. Bruno Paquette,
Appuyée par la conseillère régionale Mme Mélanie Dufresne,

IL EST RÉSOLU:

QUE la conseillère régionale Mme Mélanie Ménard, mairesse de la municipalité de Venise-en-Québec, soit nommée membre du comité « Tourisme » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandatée à titre de déléguée officielle de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité aviseur Tourisme de NexDev et du comité consultatif de la Station nautique, et ce, pour l'année 2026;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

4.2.2.4. Comité consultatif de la Station nautique

Référer au point de l'ordre du jour 4.2.2.3.

4.2.2.5. Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi

17752-26 Sur proposition de la conseillère régionale Mme Mélanie Dufresne,
Appuyée par le conseiller régional M. Chad Whittaker,

IL EST RÉSOLU:

QUE la conseillère régionale Mme Mélanie Ménard, mairesse de la municipalité de Venise-en-Québec, soit nommée membre du comité « Environnement » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandatée à titre de déléguée officielle de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi et ce, pour l'année 2026;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

4.2.2.6. COVABAR

17753-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Desmarais,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Yves Barrette, maire de la municipalité de Saint-Alexandre soit nommé membre du comité « Environnement » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté pour représenter la MRC du Haut-Richelieu au sein du conseil de concertation et du conseil d'administration du COVABAR pour l'année 2026;

QUE M. Bruno Paquette agisse à titre de substitut de M. Yves Barrette;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

4.2.2.7. Pôle régional d'économie sociale de la Montérégie Est

17754-26 Sur proposition du conseiller régional M. Serges Lafrance,
Appuyée par le conseiller régional M. Bruno Paquette,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préfet, M. Éric Latour, représente la MRC du Haut-Richelieu au sein du Pôle régional d'économie sociale de la Montérégie Est et en son absence, que M. Réal Ryan agisse à titre de substitut;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

4.2.2.8. Comité d'investissement commun FLI/FLS (CIC)

17755-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par la conseillère régionale Mme Mélanie Dufresne,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Yves Barrette, maire de la municipalité de Saint-Alexandre, soit nommé membre du comité "Développement économique" de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC

du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité d'investissement commun NexDev (FLI/FLS) et ce, pour l'année 2026;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

4.2.2.9. Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV)

17756-26 Sur proposition du conseiller régional M. Mario van Rossum,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE Mme Odile Gauvin soit mandatée à titre de déléguée officielle de la MRC du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein du CRSQV.

ADOPTÉE

4.2.2.10. Entente de développement culturel et Politique culturelle du Haut-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu a procédé à la signature d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QU'un comité de suivi doit être formé conformément à l'entente;

EN CONSÉQUENCE ;

17757-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jean Vasseur,
Appuyée par le conseiller régional M. Gaétan Fortin,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu nomme Mme Mélanie Dufresne, membre du comité « Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandatée à titre de déléguée de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de suivi de l'entente de développement culturel conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC du Haut-Richelieu et de la mise en œuvre de la Politique culturelle et ce, pour l'année 2026;

QUE M. Yves Barrette soit mandaté à titre de substitut pour l'année 2026;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

4.2.2.11. Comité culturel du Haut-Richelieu (OBNL)

17758-26 Sur proposition le conseiller régional M. Bruno Paquette,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE Mme Odile Gauvin, agente au développement culturel et aux communications, soit mandatée à titre de déléguée officielle de la MRC du Haut-Richelieu afin de la représenter aux réunions du Comité culturel du Haut-Richelieu (OBNL).

ADOPTÉE

4.2.2.12. Conseil consultatif régional de la Montérégie-Est - Ministère de la Famille

17759-26 Sur proposition de la conseillère régionale Mme Mélanie Dufresne,
Appuyée par le conseiller régional M. Serges Lafrance,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Jean Vasseur, maire de la municipalité de Saint-Sébastien, soit nommé membre du comité « Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué de la MRC du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein du Comité consultatif régional de la Montérégie-Est du ministère de la Famille et ce, pour l'année 2026;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

4.2.2.13. Corporation de développement communautaire (CDC) Haut-Richelieu-Rouville

17760-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Desmarais,
Appuyée par le conseiller régional M. Mario van Rossum,

IL EST RÉSOLU:

QUE les conseillers régionaux M. Éric Latour, préfet et maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Lavallée, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois ainsi que Mme Mélanie Dufresne, conseillère régionale, soient nommés membres du comité « Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés à titre de délégués officiels de la MRC du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein de la Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville et ce, pour l'année 2026;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

4.2.2.14. Nominations - Comité de sécurité publique

17761-26 Sur proposition du conseiller régional M. Chad Whittaker,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

QUE les conseillers régionaux M. Jacques Desmarais, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Bruno Paquette, maire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de la municipalité de Lacolle et M. Mario van Rossum, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville soient nommés à titre de délégués de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de sécurité publique et ce, pour l'année 2026;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

4.2.2.15. Comité Schéma d'aménagement et de développement et Comité consultatif agricole (CCA)

17762-26 Sur proposition du conseiller régional M. Bruno Paquette,
Appuyée par le conseiller régional M. Mario van Rossum,

IL EST RÉSOLU:

QUE M. Éric Latour, préfet, ou en son absence M. Réal Ryan, préfet suppléant, M. Jean Vasseur, maire de la municipalité de Saint-Sébastien et Mme Suzanne Boulais, mairesse de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, soient nommés membres du comité schéma d'aménagement et de développement de même que du Comité consultatif agricole, et ce, pour l'année 2026;

QUE M. Bruno Paquette, maire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu et M. Yves Barrette, maire de la municipalité de Saint-Alexandre, soient nommés à titre de substitut de M. Jean Vasseur et Mme Suzanne Boulais;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

5. COURS D'EAU

5.1. Station de pompage Lamoureux - Réparation de pompe

17763-26 Sur proposition du conseiller régional M. Serges Lafrance,
Appuyée par le conseiller régional M. Jean Vasseur,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise la réparation d'une pompe pour la station de pompage Lamoureux, le tout à être effectué par la firme Pompex inc. pour un montant maximal de 24 412,46 \$ (taxes en sus) suivant sa soumission datée du 15 décembre 2025;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

5.2. Ruisseau Barré, branche 9 - Mont-Saint-Grégoire - Entérinement de factures et autorisation à répartir

CONSIDÉRANT QU'un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet d'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau conformément à l'article 976 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

17764-26 Sur proposition de la conseillère régionale Mme Suzanne Boulais,
Appuyée par le conseiller régional M. Bruno Paquette,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine les factures présentées pour l'entretien de la branche 9 du ruisseau Barré située sur le territoire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, à savoir:

MRC du Haut-Richelieu	117,00 \$
Entreprises Réal Carreau inc.	13 854,49 \$
Tétratech	15 129,56 \$
Entreprises Réal Carreau inc.	2 960,61 \$
Monique Vigeant	401,70 \$
MRC du Haut-Richelieu	6 985,05 \$
Total:	39 448,41 \$

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir à la municipalité de Mont-Saint-Grégoire sa quote-part (coûts nets) pour les frais encourus dans ce dossier suivant la réglementation en vigueur;

QU'il soit chargé un taux d'intérêt de 8 % pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

5.3. Ruisseau Hazen, branche 1 - Mont-Saint-Grégoire et Saint-Jean-sur-Richelieu - Entérinement de factures et autorisation à répartir

CONSIDÉRANT QU'un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet d'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau conformément à l'article 976 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

17765-26 Sur proposition de la conseillère régionale Mme Suzanne Boulais,
Appuyée par la conseillère régionale Mme Mélanie Ménard,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine les factures présentées pour l'entretien de la branche 1 du ruisseau Hazen située sur le territoire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire et ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à savoir:

Tetra Tech QI inc.	983,04 \$
Les Entreprises Réal Carreau Inc.	5 601,85 \$
Les Entreprises Réal Carreau Inc.	11 252,32 \$
Ferme G.C.G. Goyette	1 262,49 \$
Les Entreprises Réal Carreau Inc.	1 191,78 \$
Les Entreprises Réal Carreau Inc.	905,43 \$
MRC du Haut-Richelieu	6 921,62 \$
Total:	28 118,52 \$

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir à la municipalité de Mont-Saint-Grégoire et ville de Saint-Jean-sur-Richelieu leur quote-part (coûts nets) pour les frais encourus dans ce dossier suivant la réglementation en vigueur;

QU'il soit chargé un taux d'intérêt de 8 % pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

5.4. Ruisseau Hazen, branche 9 - Mont-Saint-Grégoire - Entérinement de factures et autorisation à répartir

CONSIDÉRANT QU'un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet d'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau conformément à l'article 976 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

17766-26 Sur proposition de la conseillère régionale Mme Suzanne Boulais,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Desmarais,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine les factures présentées pour l'entretien de la branche 9 du ruisseau Hazen située sur le territoire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, à savoir:

Les Entreprises Réal Carreau Inc.	3 089,95 \$
MRC du Haut-Richelieu	511,31 \$
Total:	3 601,26 \$

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir à la municipalité de Mont-Saint-Grégoire sa quote-part (coûts nets) pour les frais encourus dans ce dossier suivant la réglementation en vigueur;

QU'il soit chargé un taux d'intérêt de 8 % pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

6. VARIA

6.1. Dépôt des documents d'information et rapport des délégués

Le directeur général et greffier-trésorier dépose un document d'information à l'ensemble des membres soit :

Conciliation bancaire pour la période « Décembre 2025 ».

Transport scolaire - Demande d'assouplissement pour le lieu de débarquement : Réponse du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire.

Organisme de bassin versant de la Baie Missisquoi - Aide financière 2026 : Remerciements.

Mme Suzanne Boulais fait état de sa participation à quelques réunions de travail au sein de Compo Haut-Richelieu inc..

M. Mario van Rossum fait état de sa participation à la remise de prix ALUS Montérégie.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

17767-26

Sur proposition de la conseillère régionale Mme Mélanie Dufresne, Appuyée par le conseiller régional M. Mario van Rossum,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 14 janvier 2026.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan
Préfet suppléant

Me Joane Saulnier
Directeur général et greffier-trésorier